

Procès-verbal du Conseil d'école du vendredi 14 juin 2019 (sous réserve d'approbation)

Etaient présents à cette réunion :

- M. Georges DARGENTOLLE, maire,
- Mme Alice DUVERNET, conseillère municipale,
- M. Pierre BOISSIERE, conseiller municipal
- Mmes Camille ALLILAIRE, Elodie BRISSIAUD, Alexia DARGENTOLLE, Virginie LANGLOIS, Emilie PERICAUD, Céline VEDEL, Emilie TREBUCHAIRE, Sophie VILLAMAYOR BETTINI, et MM. Nicolas COUSTILLAS, Sébastien JOACHIM, Baptiste LEDUC, Nicolas SAULNIER, représentants des parents d'élèves,
- Mmes Claire DECRESSAC, Véronique DUNAU, Corinne LASSARTESSE, et MM. Pascal RITTI et Patrick TEXIER, professeurs des écoles,
- Amélia CHAUVIER, DDEN,
- Mme Aurélie CONTRÉ, future directrice de l'école,
- M. Daniel FAYE, directeur de l'école,

Etaient absents et excusés : M. Patrice ROUSSEAU, inspecteur de l'Education Nationale et Mme Marie-Line CELERIER, DDEN.

Horaires de la réunion : 18h30 – 20h05

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école

Le compte-rendu du précédent conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

2. Nomination de la nouvelle directrice Préparation de la rentrée scolaire 2019

● Nomination de la nouvelle directrice

M. Daniel FAYE a le plaisir de présenter celle qui lui succèdera le 1er septembre à la direction de l'école. Il s'agit de Mme Aurélie CONTRÉ qui a été nommée à ce poste lors de la réunion de la Commission Administrative Paritaire Départementale qui a eu lieu mardi 11 juin. Domiciliée à Jourgnac, elle était jusqu'alors directrice de l'école maternelle de Champagnac-la-Rivière. Elle déclare être très heureuse de sa nomination. La répartition des classes entre les cinq enseignants n'a pas été finalisée. Elle devrait l'être très prochainement.

Mme Claire DECRESSAC, suite à la suppression d'un poste d'enseignant à l'école, a été nommée à l'école élémentaire de Nexon où elle aura en charge un CE1-CE2.

● Préparation de la rentrée scolaire 2019

A ce jour, la répartition des élèves pour la rentrée 2019 serait la suivante :

| PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|
| 5 | 12 | 21 | 8 | 10 | 16 | 20 | 20 |

soit un total de 112 élèves. La moyenne par classe serait inférieure à 23 élèves. A noter la présence de 2 élèves en situation de handicap en Grande section de maternelle. Comme nous l'avions évoqué lors du précédent conseil d'école, avec deux grosses promotions en CM1 et CM2, le maintien de la cinquième classe risque de se poser dans les trois prochaines années.

Mme Corinne LASSARTESSE souhaitant conserver sa salle de classe, c'est la salle n°6, occupée actuellement par les élèves de CE2-CM1, qui sera inoccupée. Elle pourra être utilisée par exemple, pour des activités artistiques ou scientifiques. M. le Maire souhaite qu'elle puisse être réaffectée facilement en salle de classe.

● Choix du fournisseur pour le projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité)

M. le Maire indique que c'est la société IBSL (Informatique Bureautique Services Limousin) située à Limoges qui a été retenue pour la fourniture du matériel informatique dans le cadre du projet ENIR. La convention avec l'Etat a été signée il y a trois semaines et dès sa réception en mairie, la commande pourra être passée. C'est cette même société IBSL qui est chargée de l'installation du matériel dans les différentes classes.

● Travaux à prévoir durant l'été

M. le Maire indique que le revêtement de sol de la classe n°3, occupée actuellement par les élèves de CP-CE1, sera refait et que des rideaux occultants seront installés devant les fenêtres pour permettre des projections. Il sera réalisé également le ravalement des façades extérieures côté cour de l'école. M. le Maire demande aux enseignants de faire une liste des petits travaux qu'ils souhaiteraient voir réaliser pendant les vacances d'été.

Mme Aurélie CONTRÉ souhaiterait que les rideaux de sa future classe soient également changés. Elle prendra rendez-vous avec M. le Maire avant sa prise de fonction.

3. Organisation de la fête de l'école

Après dissipation des derniers obstacles, la fête de l'école aura lieu vendredi 21 juin 2019.

Première partie : à partir de 16h30, sur la place de l'église, kermesse organisée par l'Association des Parents d'Elèves sur le thème "Princesses et chevaliers". Des collégiens tiendront des stands à partir de 17h30.

Deuxième partie : à partir de 18h30, dans la salle des fêtes "Juliette Gréco" : spectacle préparé par les enseignants et leurs élèves, avec un entracte prévu après le passage des 3 premières classes.

Il a été décidé :

- que des barrières clôtureront l'espace des jeux sur la place de l'église et que la circulation sera interdite sur la partie de route située entre l'école et la place de l'église.
- que le parking situé à côté de la nouvelle maison médicale sera ouvert.
- que les jeux continueront de fonctionner pendant le spectacle et après le spectacle.
- que les parents des élèves de maternelle sont priés de ramener leurs enfants dans les classes maternelles à 18h15.
- que le personnel chargé de la surveillance de la garderie conduira les enfants à la kermesse.
- que l'entrée de la salle des fêtes ne se fera que par la porte principale et les portes donnant sur la place de l'église devront rester fermées.
- qu'après le spectacle, les personnes qui le désirent pourront danser à l'intérieur de la salle des fêtes.

4. Questions diverses

Incivilités : M. le Maire signale que des élèves ont rayé avec des petits cailloux les portes neuves de la mairie qui donnent sur la cour d'école. Après convocation des enfants coupables, M. le Maire a décidé de ne faire jouer ni les assurances des parents ni celle de la commune. C'est la commune qui prendra à sa charge les réparations (autour de 400/500 €).

Incivilités (suite) : Mme Alice DUVERNET signale qu'il y a du mieux à la cantine au niveau du comportement de certains élèves. Suite à une formation, le personnel de la cantine veille à réduire le gaspillage alimentaire.

Par contre, Mme Corinne LASSARTESSE a été témoin à plusieurs reprises de comportements irrespectueux de certains élèves vis à vis du personnel de surveillance de la cour pendant la pause méridienne.

Harcèlement à l'école : Mme Elodie BRISSIAUD rappelle son souhait qu'une intervention concernant le harcèlement à l'école puisse avoir lieu. Cette mise en œuvre semble plus pertinente en début d'année scolaire.

Piscine : Mme Céline VEDEL a demandé un devis pour une prestation piscine à Saint Yrieix-la-Perche. Cela coûterait 900 € pour deux classes, en raison d'une séance par semaine, pendant la période 5. Ce devis ne prend pas en compte le coût du transport (environ 100 € par déplacement).

Sorties scolaires à venir : Mme Véronique DUNAU participe lundi 17 juin à une rencontre USEP multi-activités au lac de Saint Pardoux. Mme Claire DECRESSAC partira en car avec ses élèves à la Cité de l'espace à Toulouse, mardi 25 juin. Mme Corinne LASSARTESSE ira en train au Futuroscope le 27 et 28 juin et M. Daniel FAYE fera avec ses élèves un dernier voyage au Pays Basque du 24 au 28 juin.

5. Remerciements

A la fin de son dernier conseil d'école, M. Daniel FAYE a tenu à remercier les membres du conseil d'école et à travers eux tous ceux qui les ont précédés. Grâce à eux et aux élèves auxquels il a enseigné pendant 37 ans, il a connu une carrière professionnelle riche de moments inoubliables et il souhaite à Mme Aurélie CONTRÉ qui va lui succéder de connaître les mêmes joies. Enfin, à celles et à ceux qui souhaiteraient lui témoigner leur reconnaissance, il leur propose de lui offrir un livre qui les aurait marqués (neuf ou vieux mais en français si possible...). Ainsi, pendant sa retraite, il aura le plaisir de mieux faire connaissance avec ceux qu'il a côtoyés.

M. le Maire conclut ce conseil d'école en remerciant M. Daniel FAYE pour ce qu'il a apporté à cette école et annonce que le conseil municipal lui réserve ainsi qu'à Marie-Line CELERIER une petite cérémonie après la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le secrétaire de séance et président du conseil d'école,
Daniel FAYE

